

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 18 décembre 2023, à dix-sept heures (17h00), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 et libération provisoire de la retenue contractuelle – Appel d'offres S2023-02 – Réfection des terrains de tennis
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2023.12.411
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2023.12.412
Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 et libération provisoire de la retenue contractuelle – Appel d'offres S2023-02 – Réfection des terrains de tennis**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'appel d'offres S2023-02, la Municipalité a octroyé un contrat pour des travaux de réfection des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été complétés le 30 septembre 2023 et que ceux-ci sont facturables en vertu du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce dossier quant au paiement du décompte progressif numéro 1 et de la libération provisoire de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 et de libérer provisoirement la retenue contractuelle, à la compagnie *Excapro Excavation Inc.*, au montant de deux cent soixante-sept mille sept cent cinquante dollars (267 750 \$), incluant les taxes.

Qu’il soit libéré annuellement et sur présentation de quittance de la facture du sous-traitant de la compagnie *Excapro Excavation Inc.*, un montant de neuf cent quinze dollars (915 \$), plus les taxes applicables, et ce, pour l’entretien annuel de la surface synthétique.

ADOPTÉE

3. **Période de questions**

4. **Résolution 2023.12.413**
Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS
ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d’une séance ultérieure du conseil municipal.